

# Saint André magazine

La Ville Sympa...

... qui veut le rester !

## Agenda

Une patinoire pour le marché de Noël !  
samedi 3 et dimanche 4 décembre :  
voir page 16.

6<sup>ème</sup> Festival Seven Night to Blues,  
Concert de poche : Sirba Octet,  
Concert d'Hiver de l'école  
de Musique...

page 15

## Zoom

La Direction des Services  
à la Population

page 22

## Brèves

Ville, quartiers et  
associations

page 24

## Portrait

Antoinette Dubernard :  
un premier siècle...

page 29



Joyeuses  
Fêtes

# À votre service



Site internet

<http://www.villesaintandre.fr>

Les services

Mairie 89 rue du Général Leclerc: BP 1  
59871 Saint-André CEDEX. Tél. : 03 20 63 07 50,  
Fax : 03 20 63 07 54 - Horaires d'ouverture : du lundi  
au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 15.

Permanence état-civil

Le samedi de 9 h 30 à 12 h.

Permanences juridiques

Mme Pascale Lahaoste, adjointe en charge des affaires  
juridiques, de l'administration générale et de l'état civil,  
vous accueille les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis de chaque mois,  
à partir de 16 h au lieu de 16 h 45 en mairie.  
Uniquement sur rendez-vous. Rens. : 03 20 63 07 50.

Marché

Mardi matin rue de l'église et place du Général De Gaulle.  
Samedi matin esplanade face à la mairie.

Action pour l'emploi

67 rue du G-Leclerc - Tél. : 03 20 40 75 33.

Cap - centre de loisirs (siège social)

14 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 66 05.

Cap-crèche

2 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 75 11.

Cap-halte-garderie "L'île aux enfants"

1 résidence des Vertes-Feuilles - Tél. : 03 20 40 87 11.

Cap-Halte-garderie "station Bour' chou"

5 rue Lino-Ventura - Tél. : 03 28 36 49 72.

Cap-relais des assistantes maternelles

10 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 70 40.

Permanence de 9 h à 11 h 30.

Centre communal d'action sociale

67 rue du G-Leclerc - Tél. : 03 20 21 81 30.

Maison de retraite le Clos Fleuri

50 rue Georges-Maertens - Tél. : 03 20 21 80 80.

Mission locale

16 rue de l'Église - Tél. : 03 28 38 80 00.

Antenne de la CPAM

3 rue Vauclair. Ouverte du mardi au vendredi,

8 h à 12 h - 13 h à 17 h et le samedi de 8 h à 12 h.

CAF (caisse d'allocations familiales)

Ouverte les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30

Site : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) - 12 place du G-de-Gaulle.

Initiatives Emplois Familiaux

89, rue du Général-Leclerc.

Tél. : 03 20 51 67 16 ou [ief59@wanadoo.fr](mailto:ief59@wanadoo.fr),

site : [www.ief59.com](http://www.ief59.com)

## Dossier page 4



Vivre la citoyenneté  
à Saint-André

## Agenda page 15



Spectacles, activités et concerts  
pour tous les goûts

## Éclats de vie page 19



Un été 42...  
à la piscine de Somain

## Zoom page 22



La Direction des Services  
à la Population

## Brèves page 24



Ville, associations  
et quartiers

"Saint-André magazine", journal d'informations municipales de la ville de Saint-André  
n° 134 - Novembre - Décembre 2011 - Tél. : 03 20 63 07 53

Directeur de la publication : Olivier Henno - Rédactrice en chef : Valérie Pignat.

Mises en page : direction de l'animation, de la culture et de la communication sauf mention contraire.

Photo en page : Agence Scribaulle, [contact@scribaulle.fr](mailto:contact@scribaulle.fr) - Impression : La Moustique

Retrouvez votre "Saint-André magazine" sur : <http://www.villesaintandre.fr>

"Contenu réservé au casé de la propriété intellectuelle, toute reproduction (textes et photos) même partielle en dehors de  
l'utilisation strictement prévue du capiste est interdite sans autorisation expresse".

## En direct avec les services

Directeur Général des Services :

[dgs@ville-saint-andre.fr](mailto:dgs@ville-saint-andre.fr)

Direction des services à la population

(cimetière, élections, état-civil) :

[services.population@ville-saint-andre.fr](mailto:services.population@ville-saint-andre.fr)

Service Marchés Publics :

[marches.publics@ville-saint-andre.fr](mailto:marches.publics@ville-saint-andre.fr)

Service du personnel :

[drh@ville-saint-andre.fr](mailto:drh@ville-saint-andre.fr)

Services Techniques :

[techniques@ville-saint-andre.fr](mailto:techniques@ville-saint-andre.fr)

Service enseignement

[ecoles@ville-saint-andre.fr](mailto:ecoles@ville-saint-andre.fr)

Service des sports :

[sports@ville-saint-andre.fr](mailto:sports@ville-saint-andre.fr)

Service Finances et Achats :

[finances@ville-saint-andre.fr](mailto:finances@ville-saint-andre.fr)

Service communication :

[communication@ville-saint-andre.fr](mailto:communication@ville-saint-andre.fr)

Secrétariat général et Affaires juridiques :

[s.g@ville-saint-andre.fr](mailto:s.g@ville-saint-andre.fr)

Service Animation, Culture :

[animation@ville-saint-andre.fr](mailto:animation@ville-saint-andre.fr)

Cabinet du Maire :

[cab.maire@ville-saint-andre.fr](mailto:cab.maire@ville-saint-andre.fr)

Cyber Centre :

[cyber.centre@ville-saint-andre.fr](mailto:cyber.centre@ville-saint-andre.fr)

Poste de police municipale :

[police.municipale@ville-saint-andre.fr](mailto:police.municipale@ville-saint-andre.fr)

Syndicat d'initiative :

[syndicat.initiative.saint-andre@9business.fr](mailto:syndicat.initiative.saint-andre@9business.fr)

Service jeunesse :

[serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr](mailto:serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr)

Service restauration scolaire :

[resto@ville-saint-andre.fr](mailto:resto@ville-saint-andre.fr)

Service environnement :

[environnement@ville-saint-andre.fr](mailto:environnement@ville-saint-andre.fr)

Site internet et animations commerciales :

[site.info@ville-saint-andre.fr](mailto:site.info@ville-saint-andre.fr)

Droit des sols :

[droit.des.sols@ville-saint-andre.fr](mailto:droit.des.sols@ville-saint-andre.fr)

L'équipe municipale est engagée chaque jour au côtés des  
Andrésiens pour réaliser les projets et les aménagements qui  
améliorent le vivre ensemble. Trop de chacun pour soi, trop  
d'incivilités mettent à mal l'intérêt général.

Penser aux autres n'est pas un « effet de manche », un effet de  
mode ou un slogan : ce sont des attitudes concrètes, portées par  
une équipe municipale au service de la population et par des  
services publics de proximité.

Parallèlement, le sens des responsabilités doit être partagé. Les  
finances des collectivités ne sont pas extensives. L'équipe est  
vigilante et promet chaque jour les projets et les aménagements  
qui concernent le plus grand nombre, les plus fragiles et les  
infrastructures pérennes.

Contre la morosité ambiante, c'est en choisissant de se  
mettre à la place des autres que l'on peut parfois changer  
le monde : dans les domaines de l'accessibilité, du  
stationnement, de l'entretien de la voirie, du logement, de  
l'insertion, de la culture et de la jeunesse.

L'ouverture d'un point d'accès au droit, en Mairie,  
début décembre, participe à cet effort de l'équipe  
municipale et des services pour vous offrir proximité  
et compétence. C'est un défi que nous relevons, en  
essayant d'être largement consensuels et d'accueillir  
les critiques constructives !

Cordialement,

Maire de Saint André

Conseiller général du Nord

1<sup>er</sup> Vice-Président de Lille Métropole

Communauté Urbaine

# Vivre la citoyenneté à Saint-André

Nous sommes tous des citoyens, qu'on le prenne au sens très large (citoyen du monde) ou au sens premier et antique d'« habitant de la Cité ».

Aujourd'hui toutefois, la citoyenneté est définie par la loi comme étant le fait pour une personne d'être reconnue comme membre d'un État. Les citoyens ont une idée commune de cet État dans lequel ils souhaitent prendre une part active. Cela sous-entend qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs envers cet État.

Parfois, la notion de citoyenneté reste floue ou est confondue avec le civisme et la civilité, qui sont des concepts proches et complémentaires.

Nous vous proposons dans ce dossier d'observer comment les Andrésiens peuvent vivre pleinement leur citoyenneté.

## La Ville Sympa...

### Apprentissage de la citoyenneté

#### Les enfants...

Par la loi, l'enfant n'est pas considéré comme citoyen puisqu'il faut jouir de ses droits civiques pour obtenir ce titre, donc avoir atteint sa majorité ; c'est pourquoi on entend souvent l'expression « citoyens de demain » pour désigner les mineurs.

C'est néanmoins durant cette période qu'il est important de sensibiliser l'enfant à ces notions. A Saint-André, chaque année, les écoliers des cours moyens reçoivent leur diplôme de « jeune citoyen andrésien » après avoir visité la mairie. Lors de leur visite, ils sont reçus par un élu qui leur présente l'institution municipale et leur explique brièvement son fonctionnement. C'est l'occasion pour les enfants de poser toutes sortes de questions - parfois surprenantes ! Pour la plupart d'entre eux, cette visite représente le premier contact avec l'administration.



#### Et les ados...

Pour les adolescents, la ville de Saint-André a créé il y a 10 ans (le 30 novembre 2001), un conseil municipal des jeunes, appelé plus communément « Conseil des Jeunes ».

Ce sont les jeunes Andrésiens qui s'étaient à l'époque montrés désireux de s'investir dans la vie de la commune. Depuis, chaque année, des adolescents de 11 à 17 ans sont élus au sein de ce conseil et réalisent des projets dans des domaines aussi variés que l'animation, l'environnement, la solidarité, ou l'intergénérationnel. A leur actif notamment : l'organisation de sorties avec des personnes handicapées, une animation sportive à l'occasion de Deûlle en Fête, la conception et la création d'un massif floral en centre-ville, une collecte de dons pour « élevages sans frontières », etc.

Être membre du Conseil des Jeunes, c'est pour nos enfants le meilleur moyen de connaître les institutions, d'être entendu par les élus municipaux, et de s'engager dans des projets, bref, c'est le tremplin idéal pour devenir citoyen à part entière.

C'est le service jeunesse de la mairie qui encadre cette structure. Ce service organise également d'autres animations dirigées vers les jeunes telles que des ateliers sur la prévention routière par exemple, car il ne faut pas oublier qu'être citoyen, ce n'est pas seulement avoir des droits et faire des propositions, mais c'est aussi se soumettre aux règles communes et à la loi. Le code de la route fait partie des premières lois que l'on peut inculquer à l'enfant, pour sa sécurité et celle des autres.

... qui veut le rester !



# Vivre la citoyenneté à Saint-André

La Ville Sympa...

## Vivre la citoyenneté au quotidien...

Doit-on rappeler qu'être citoyen c'est respecter la loi ? Heureusement Saint-André a la chance d'être une ville où la délinquance reste limitée. Toutefois, comme partout, nous ne sommes pas à l'abri de cambriolages ou de petites infractions qui empoisonnent la vie quotidienne. C'est pourquoi une police municipale a été créée à Saint-André en 2002 afin de pallier autant que possible ces infractions et en réponse à la demande des Andrésiens d'une présence policière. Il s'agit avant tout d'une police de prévention : les agents effectuent une surveillance générale de la ville, de la circulation, et veillent aux problèmes liés à la sécurité publique (chiens dangereux, vols, incendies, accidents...). La police municipale est également chargée d'assurer l'exécution des arrêtés pris par le maire, officier de police judiciaire et administrative, et de verbaliser les contrevenants.

### Mais au-delà d'être respectueux des lois, comment s'engager dans une citoyenneté active ?

Un des droits fondamentaux du citoyen est le droit politique : cela inclut le droit de vote qu'il est dommage de négliger parfois, mais aussi le droit d'être élu afin de mettre en œuvre ses propres idées.

Sans aller jusqu'à s'engager, on peut également participer à la vie de la commune en assistant aux réunions d'informations proposées par la ville, que ce soit dans le domaine de l'urbanisme par exemple, ou sur tous les grands projets municipaux. C'est aussi se tenir au courant de la vie andrésienne en suivant les réunions de quartiers ou en lisant ce magazine.

C'est enfin, participer aux cérémonies officielles (nouveaux Andrésiens, cérémonies patriotiques, vœux) ou aux animations traditionnelles qui entretiennent l'identité de notre commune.



## L'action associative...

Pour faire vivre sa ville, le citoyen peut également s'engager dans le monde associatif. C'est même le genre de prédilection pour exprimer son attachement à sa communauté. Les domaines sont variés et peuvent aller des plus légers (mais néanmoins précieux), tels que les loisirs, le sport, la musique, jusqu'aux plus engagés : parents d'élèves, jumelages, comités de quartiers, syndicat d'initiative, Croix-Rouge, Comité contre la faim et pour le développement, Secours populaire, Licra... Plus de 100 associations sont référencées à Saint-André : le choix est vaste.

Selon vos possibilités et vos compétences, vous pouvez également envisager de devenir sapeur-pompier volontaire, donneur de sang bénévole, secouriste, autant de façon de vous impliquer dans la vie municipale et de protéger vos concitoyens.

Les aînés de Saint-André ne sont pas oubliés car ils sont consultés au sein de l'Assemblée des Sages, pendant du Conseil des Jeunes. Ces assemblées ont été mises en place en 1993 et s'adressent à toutes les personnes de plus de 70 ans qui souhaitent s'investir dans la vie de la commune.

Ces rencontres ont lieu par quartiers ou en assemblée plénière ; les aînés y sont informés des projets municipaux, font part de leurs préoccupations et émettent des idées.

Des opérations caritatives sont organisées ponctuellement par les services municipaux, les associations andrésiniennes ou conjointement. On se souvient notamment des animations organisées pour récolter des fonds reversés aux sinistrés de la tornade de Hautmont, du tsunami de 2004, ou du tremblement de terre d'Haïti. Participer à ces collectes comme donneur ou bénévole est un acte de « citoyen du monde ».



... qui veut le rester !



## Des outils concrets :

Vous souhaitez vous informer sur vos droits et devoirs, vous faire aider dans vos démarches citoyennes et administratives, vous avez des idées à émettre ou des remarques à formuler : vous pouvez utiliser l'outil «demande citoyenne » sur le site Internet de la ville ([www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)). Il suffit de cliquer dans l'onglet « Des questions ? » dans la colonne de gauche de la page d'accueil et de créer votre compte « Internet Citoyen ». De là, vous pouvez vous adresser directement aux services de la mairie pour y exposer votre problème.

A partir de décembre, il vous sera également possible d'accéder en mairie au Point d'Accès au Droit où un professionnel du droit vous recevra pour tous vos soucis d'ordre juridique ou administratif. (Voyez l'article détaillé page 23).

### Les adresses à retenir :

#### CCAS, département seniors :

67, rue du Général-Leclerc  
Tél : 03 20 21 81 37  
Email : [responsableseniors@ccas59350.fr](mailto:responsableseniors@ccas59350.fr)

#### Point Accès au Droit :

S'adresser à l'hôtesse d'accueil de la mairie  
89, rue du Général-Leclerc  
Tél : 03 20 63 07 50.

Vous pouvez retrouver toutes les coordonnées des associations andréziennes sur le site de la ville ou dans le guide de la ville disponible à l'accueil de la mairie.

#### Service Jeunesse :

97, rue Sadi-Carnot  
Tél : 03 28 52 39 92  
Mail : [serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr](mailto:serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr)

#### Démarche Citoyenne :

Site Internet : [www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)  
Onglet « des Questions »

#### Police Municipale :

BP 80032  
87, rue du Général-Leclerc  
Tél : 03 20 42 22 03  
Fax : 03 20 40 87 32  
E-mail : [police.municipale@ville-saint-andre.fr](mailto:police.municipale@ville-saint-andre.fr)

## dernière minute - dernière minute - dernière

Les Andréziens peuvent aujourd'hui demander en ligne, leur inscription sur les listes électorales. Cette démarche devient ainsi plus simple et plus rapide. Il vous suffit de créer votre compte sur

[www.mon.servicepublic.fr](http://www.mon.servicepublic.fr),

d'accéder à la démarche en ligne "Inscription sur les listes électorales" puis de vous laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérotées : pièce d'identité et justificatif de domicile.



## Tribune de la majorité

Le contexte financier, national et international, a des répercussions sur la vie des communes. Il y a deux principales courroies de transmission. La première, c'est l'activité des banques, qui participent directement à notre budget d'investissement et au financement de nos projets. La seconde, c'est le montant des dotations de l'État, au mieux gelées, et souvent en diminution, ce qui impacte le budget de toutes les collectivités territoriales et notamment Lille Métropole.

Dans ce contexte, des arbitrages peuvent être nécessaires. L'équipe municipale met tout en œuvre pour que les priorités des Andréziens soient respectées : les aménagements des espaces publics, les services publics, les budgets associatifs, les projets culturels et sociaux.

Il y a moins à craindre pour la mise en œuvre des projets que pour d'éventuels reports. Il est probable que certaines opérations, particulièrement ambitieuses et financièrement exigeantes, soient décalées dans le temps : par exemple, les travaux de la LINO, le plan bleu, l'opération Cœur de Deûle ou le Tram-train. Certainement aussi, le contexte sera plus contraignant pour le lancement de l'aménagement du site Rhodia.

Toutes les communes sont impactées, et la ville de Saint-André, heureusement, ne s'en sort pas mal du tout. Un projet d'investissement lourd comme la crèche n'est pas remis en question. L'année 2012 ne sera donc pas une année morose : nos projets, à force de détermination, verront le jour, et la qualité de vie à Saint-André, garantie par la proximité de l'équipe municipale, est assurée !

La liste « Pour le Saint-André que nous aimons »

## Tribunes de l'opposition

Stationnements, circulation et espaces verts aménagés : les défis liés à la densification de la ville. Essayez de vous garer là où les nouvelles constructions ont fleuri. Vous serez contraints de tourner sans fin et finir par vous garer sur un angle de rue, sur un trottoir tant les places manquent. La sécurité des piétons est menacée et la circulation rendue difficile.

Les normes de constructions nouvelles ne sont pas exigeantes pour prendre en compte les réalités de stationnement et de circulation. Et la Liane, service communautaire fréquenté, ne permet pas aux andréziens de céder leur véhicule pour le complètement durable.

Que sera donc Saint-André demain avec les constructions programmées ?

La liste « Saint-André demain, Saint-André devant »

Faciliter la vie aux personnes qui ont un handicap est une priorité. Pourtant il est toujours difficile d'obtenir une place de parking en face de chez soi. Il faut parfois attendre plus d'un an. Trop long quand on a des problèmes de motricité.

La liste « Saint-André autrement »

22  
avril

6  
mai

10  
juin

17  
juin

## Dernière ligne droite pour les listes électorales...

Pour voter en 2012... il faut être inscrit en 2011

**2012 comptera deux élections majeures :**

- les présidentielles les 22 avril et 6 mai
- les législatives les 10 et 17 juin.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2011 pour vous inscrire ou effectuer un changement sur les listes électorales (en cas de déménagement notamment). Au-delà de cette date, votre inscription ne pourra être prise en compte.

Pour éviter la cohue de dernière minute, pensez à vous inscrire sur les listes électorales en vous rendant directement en mairie ou en adressant par courrier (Direction des Services à la Population - Hôtel de Ville- 89 rue Général-Leclerc - 59350 Saint André), le document de demande d'inscription à télécharger sur le site de la ville ([www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)). Des permanences spéciales auront lieu tous les samedis matin du mois de décembre.

Dans tous les cas, vous devez impérativement joindre au formulaire une photocopie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les jeunes majeurs sont inscrits d'office. Toutefois, il est conseillé de se rapprocher du service pour s'assurer de cette inscription.

## SAM revient !

Vous ne recevez pas votre Saint-André Magazine ? Cela peut arriver : peut-être un oubli accidentel du distributeur... Dans ce cas n'hésitez pas à prévenir le service communication au 03 20 63 07 53.

Si vous ne le recevez jamais : vérifiez que votre boîte aux lettres est bien visible et accessible. Si vous habitez une résidence sécurisée, il se peut que les distributeurs ne puissent pas entrer : dans ce cas, essayez de voir avec le concierge comment résoudre le problème. En tout état de cause, sachez que votre magazine municipal est disponible à l'accueil de la mairie, et qu'il est également consultable ou téléchargeable sur le site de la ville : [www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)

Pour tous renseignements complémentaires : 03 20 63 07 53.

## Le carnet

**Naissances :** Gabriel Dreux, le 18 août - Francesco Porco, le 2 septembre - Myoson Dapremez, le 5 septembre - Jean Vanderhelte, le 5 septembre - Justine Pavlovic, le 6 septembre - Louis Rhyne, le 9 septembre - Marion Dunet, le 10 septembre - Océanne Rollot - Michael, le 12 septembre - Abel Blin, le 1<sup>er</sup> octobre - Mohamed Walid Dennaoune, le 16 octobre - Eliot Roz, le 16 octobre - Elire Quilicot, le 20 novembre.

**Mariages :** Romuald Verwaerde et Anne Sophie Sciangier, le 2 juillet - Daniel Dewally et Dominique Schoonaert, le 16 juillet - Abdeghani Nasraoui et Marsouria Benabadj, le 16 juillet - Luc Bourquet et Virginie Barbier, le 30 juillet - Ludovic Vanderburg et Sylviane Leveseur, le 30 juillet - Olivier Dassonneville et Julie Prost, le 6 août - Marc Garcia et Céline Lipschitz, le 20 août - Tangy Methon et Elodie Vanhalwyn, le 20 août - Philippe Claesse et Olesya Gontaruk, le 20 août - Arnaud Bessouf et Amandine Cottier, le 27 août - Thierry Gérard et Sandrine Dupire, le 27 août - Lionel Lutun et Jane Boudier, le 3 septembre.

**Décès :** Jean Dupont, le 6 juillet - Hubert Vanbrabant, le 9 juillet - Nelly Spoliers veuve Duguesnon, le 9 juillet - René Dordogne, le 14 juillet - Pascale Marquet épouse Surmont, le 15 juillet - Christiane Gédot, le 20 juillet - Janine Coppens épouse Barilou, le 22 juillet - Rachel Poflet veuve Vinocot, le 28 juillet - Marcelle Lemoine veuve Orquiart, le 29 juillet - Marie-Thérèse Fratin veuve Dalbecq, le 29 juillet - Joëlle Vanouts épouse Top, le 31 juillet - Nicole Desmidt, le 17 août - Alfred Leroy, le 21 août - Michel Volant, le 21 août - Jean Bonnet, le 22 août - Charles Brunel, le 22 août - Thérèse Montagne veuve Carpentier, le 1<sup>er</sup> septembre - Francis Desmarre, le 6 septembre - Marie-Louise Coppens veuve Tielens, le 9 septembre - Manuel Puertas Castillo, le 13 septembre - Jean Gary, le 28 septembre - Maurice Duval, le 20 septembre - Jeannine Wiert épouse Fosset, le 28 septembre - Marie-Thérèse Moura épouse Deveryn, le 3 octobre - Francine Cinnon veuve Demeulenaere, le 6 octobre - Françoise Carcel veuve Magnier, le 8 octobre - Daniel Demet, le 10 octobre - André Minier, le 11 octobre - Roger Marlier, le 14 octobre - Gérard Van Vooren, le 15 octobre.

Nous vous rappelons que conformément à la loi sur le respect de la vie privée, vous devez signaler en mairie (service état civil ou communication) votre souhait de voir paraître dans ce carnet votre mariage ou la naissance de votre enfant.

# Développement durable

## Une journée de la mobilité axée sur le handicap

Nous sommes certes sensibilisés aux problèmes rencontrés quotidiennement par les handicapés, mais avons-nous vraiment conscience de ces difficultés ? Pour cela, rien de tel que tester en conditions réelles leurs soucis de déplacements. C'est ce qui vous était proposé lors de la journée de la mobilité du 17 septembre. Un parcours d'obstacles yeux bandés a permis aux participants de se mettre dans la peau d'un aveugle. L'association de chiens guides de Roncq était également présente pour présenter ses toutous super doués.

Quant à la voiture-tonneau de la Macif, elle permettait d'expérimenter - en toute sécurité - les effets d'un accident. De qui dissuader des excès de vitesse...

Thérèse Dutriaux, adjointe à l'environnement, a remis à Michel Dewoije, gagnant du tirage au sort, un magnifique vélo de ville plant.



## Arroser par temps de pluie ?

Des Ardennais se sont étonnés de voir les agents municipaux arroser des plantes alors qu'il pleuvait. Ce n'est pas une aberration : en effet, la pluie ne suffit pas forcément à réhydrater les plantes, surtout lorsque le temps est globalement sec comme c'est le cas depuis plusieurs mois. Les quelques gouttes que le ciel daigne bien nous accorder ne sont pas assez efficaces. De plus, les branches de certains arbres font un effet « parasol » qui empêche d'imbibber le sol à leur pied. Il faut donc y remédier par l'arrosage manuel.



**Tous ensemble, Vivons en forme !**

## Vif !!!

Soyons vifs ! Le sigle de « Vivons en Forme » est parfaitement bien trouvé et significatif.

### Mais c'est quoi, « Vivons en forme » ?

Et bien, tout simplement quelque chose que nous connaissons bien à Saint-André, puisque c'est le nouveau nom d'Épode (Ensemble, prévenons l'obésité des Enfants). Notre municipalité avait adhéré en 2007 à ce programme national institué par l'Observatoire des Habitudes alimentaires et du poids.

### Pourquoi ce changement de dénomination ?

Tout simplement parce qu'au-delà de la prévention de l'obésité des enfants, c'est la santé et le bien-être de chacun d'entre nous qui est en cause. VIF, ce sera, plus que jamais, des actions concrètes pour promouvoir un mode de vie favorable à la santé. Les services municipaux continueront de proposer des interventions, dans les écoles et au cours d'animations dirigées vers tous les publics.

VIF, vivons en forme sur : [www.vivons-en-forme.org](http://www.vivons-en-forme.org)

Ou renseignements au : [developpementdurable@ville-saint-andre.fr](mailto:developpementdurable@ville-saint-andre.fr)



## Attention au monoxyde de carbone !

Chaque année en France, 5000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone et 90 en décèdent. La période du redémarrage du chauffage est propice à ces accidents.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique invisible, inodore, et non-irritant, donc indétectable. L'intoxication peut être aiguë, avec une prise en charge d'urgence, mais attention : il existe aussi des formes insidieuses, dues à un mauvais réglage de l'appareil de chauffage, et beaucoup plus difficiles à déceler. Aussi, n'oubliez pas les gestes essentiels pour éviter de telles catastrophes : faites vérifier et entretenir votre chaudière avant chaque hiver, respectez le mode d'emploi des appareils à combustion et aérez au moins 10 minutes chaque jour.

Pour plus d'informations : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

# Agenda

## 1<sup>er</sup> décembre

Réception des nouveaux Andréiens à 18h30, en Mairie Spectacle « Parcours Dansé » à 20h30, salle André-Wauquier.

## 4 décembre

Marché de Noël de 9h30 à 13h, salle André-Wauquier.

## 5 décembre

Journée nationale d'hommage aux combattants d'Afrique du Nord à 18h, Monument aux morts.

## 6 décembre

Concert de poche à 20h30, salle André-Wauquier.

## 9 décembre

Concert d'hiver de l'école de musique, église du centre, à 19h.

## 10 décembre

Soirée familiale : USSA Gym, salle André-Wauquier.

## 17 décembre

Voyage au marché de Noël de Düsseldorf avec les Amis de Dormagen, départ 7h. Renseignements et réservations au 06 80 40 40 84.

## 20 décembre

Don du sang de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, salle André-Wauquier.

## 31 décembre

Soirée Saint Sylvestre Saint-André-Wieliczka, salle André-Wauquier.  
Soirée Saint Sylvestre Groupe Vocal avec ton chœur, restaurant scolaire « Les Peupliers ».  
Soirée Saint Sylvestre USSA Foot, salle Saint-Jean.

## 8 janvier

Galette des rois : UNC/AFN, salle André-Wauquier.

## 14 janvier

Galette des rois du Cercle Saint-Jean, salle Saint-Jean.

## 20 janvier

Vœux à la population à 19h, salle André-Wauquier.

## 27 janvier au 11 février

Festival blues à 20h30, salle André-Wauquier.

## 16 février

Thé dansant : Club des Seniors, salle André-Wauquier.

## Marché de Noël

Vous connaissez bien le marché de Noël, organisé par les associations de jumelages de Saint-André avec l'aide de la ville. Cette année, en plus d'y retrouver les habituels objets et victuailles polonais et allemands, vous pourrez replonger dans l'ambiance authentique des Noël d'antan grâce à la patinoire qui sera installée sur le plateau d'évolution à côté de la salle Wauquier le samedi 3 (10h-12h/14h-17h) et le dimanche 4 décembre (9h30-13h/14h-17h). L'entrée en sera gratuite. A vous les grandes glissades vivifiantes ! Le marché lui-même sera ouvert le dimanche de 9h30 à 13h dans la salle Wauquier : votre enfant pourra s'y faire photographier avec le père Noël et vous pourrez vous procurer la photo à prix coûtant. De quoi se donner un très bel avant-goût de réveillon...

Renseignements : Stéphanie Delecotte au 06 77 19 51 97 ou Philippe Calais au 06 80 40 40 84

## 6<sup>ème</sup> Festival Seven Night to Blues

Pour cette 6<sup>ème</sup> édition du Festival Blues à Saint-André, la part belle est laissée aux divas du blues. En effet, c'est est le blues au féminin qui sera à l'honneur cette année avec notamment Miz Dee Logwood, « la mamma black » à la voix puissante, mais aussi Corrina Greyson, icône de la soul et du rythm' and blues londoniens, Tia et ses patient Wolves, fer de lance du blues français, et enfin, notez la venue exceptionnelle de Maggie Bell, la « Janis Joplin européenne ». Autour de ces dames, nous retrouverons également le géant hollandais Big Pete, Tad Robinson, Benoit Blue Boy, Maurizio Pugno et Big Dave. De quoi ravir tous les amateurs du genre !

**Programme :** ouverture le 27 janvier 2012 à 20h30 avec Miz Dee & Maurizio Pugno Large Big Band

> 28 janvier 2012 à 20h30

Tad Robinson & Maurizio Pugno Organ Trio.

> 4 février 2012 à 20h30

Corrina Greyson Band.

> 5 février 2012 à 16h30

Benoit Blue Boy.

> 8 février 2012 à 20h30

Tia et son groupe & Big Pete & Alex Schultz.

> 9 février 2012 à 20h30

Belgian Blues All Stars featuring Thijs & Big Dave.

> Clôture le 11 février 2012 à 20h30

avec Maggie Bell & Blues N'Trouble

Tarif unique : 12€

Renseignements - billetterie :

Tél. : 06 98 97 97 17

de 10 h à 20h15 chaque jour à

compter du 9 Janvier 2012

ou : [nouveaumondeblues@yahoo.fr](mailto:nouveaumondeblues@yahoo.fr)



Photo bluesphotosonline.com

## Concert de poche : Sirba Octet

Dans le cadre des concerts de poche que nous accueillons depuis quelques années à Saint-André, nous recevrons le 6 décembre Isabelle Georges (chant et claquettes), accompagnée d'une formation de cordes, piano, cymbalum et clarinette. Ce spectacle est construit autour d'un véritable petit scénario qui raconte l'exode vers un pays meilleur, avec tous les sentiments liés à cette aventure, exprimés par une musique aux rythmes endiablés et syncopés.

Mardi 6 décembre à 20h30

Salle André-Wauquier - Tarifs : 9€ et 5€.

Réservations : 01 60 71 69 35 ou 03 20 63 07 46.



Photo Dominique Desrieux

## Concert d'Hiver de l'école de Musique

Les musiciens de Saint-André vous proposent un concert en l'église Saint-André ce 9 décembre à 19h. L'entrée est

gratuite mais la réservation obligatoire au 03 20 40 76 91.

Au programme : les ensembles et les chorales de l'école interpréteront des pièces classiques très connues, des musiques de films et des airs traditionnels. A noter, la participation de la chanteuse lyrique Vanessa Fodil.



Photo Alix Laveaux

## LE ZEPPELIN

### Petit Bodiël et autres contes de Amadou Hampâthé Bâ - Cie Rêvages

Ce spectacle est composé de cinq contes et récits initiatiques d'Amadou Hampâthé Bâ, écrivain et poète africain. Chaque saynète mêle récit initiatique, théâtre et musique. Théâtre - à partir de 5 ans.

Mardi 6 décembre à 20h30 et samedi 10 décembre à 18h (tout public)  
Jeudi 8 et vendredi 9 décembre à 10h et 14h30 (séances scolaires)

Renseignements et réservations : LE ZEPPELIN - Espace d'art & de culture de Saint-André 23, rue Alsace-Lorraine tél. 03 62 65 82 01. [accueil@lezepelin.fr](mailto:accueil@lezepelin.fr)



## Le père Noël et Deulie à Saint-André



Deulie, la mascotte de l'office de tourisme du Val de Deule, accueillera le père Noël dans chaque ville du Sivom. Tous deux seront à Saint-André, accompagnés des lutins et du renne du père Noël, le dimanche 11 décembre à 11h30, devant la mairie.



Les enfants sont cordialement invités à venir leur dire bonjour. Ils pourront également s'ils le souhaitent, participer à un concours de dessin « Dessine Deulie ». Leurs dessins devront être ramenés à l'office de tourisme (à Wambrechies) avant le 30 décembre. Le tract avec les détails du règlement est téléchargeable sur le site de la mairie :

[www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)

Pour toute information supplémentaire :  
03 28 38 84 21 ou  
tourisme59118@wambrechies.fr

## Impro'café

L'APEL du groupe Schuman invite la ligue d'improvisation de Marcq-en-Barœul le 14 janvier prochain pour un spectacle très divertissant. Trois comédiens et un musicien vont improviser des scènes sur des thèmes imposés par le public. Les acteurs dialogueront avec les spectateurs pour que ceux-ci proposent également des personnages, des situations, ou la suite des histoires. La soirée promet d'être délirante, servie par les excellents comédiens de la ligue d'impro de Marcq. Dirigée par Emmanuel Leroy, la ligue a été créée en 1992 et est à l'origine du Festival des Nuits de l'Impro et du Festival Au Nord d'Avignon. Elle a également organisé la 6<sup>ème</sup> coupe du Monde d'improvisation théâtrale en 1998.



**Samedi 14 janvier à 20h, salle André-Wauquier.**  
Réservations au 06 74 19 68 04.  
Ouvert à tous, pour un public à partir de 8 ans.



# Éclats de vie

## Un été 42... à la piscine de Somain

Le 10 septembre, les élus andrésiens recevaient en mairie M. et Mme Deleigne pour un anniversaire assez rare : leurs noces de palissandre (65 ans de mariage).

Marcel Deleigne et Suzanne Holvoet se sont rencontrés à la piscine des cheminots de Somain au cours de l'été 42. La guerre finie, ils se marient, le 7 septembre 1946 à Saint-André.

Après l'Indochine, Marcel rentre au pays et reprend son métier d'instituteur, profession que Suzanne va également exercer après la naissance de ses enfants.

Tous deux ont néanmoins gardé un peu de temps pour leurs loisirs : couture, cuisine et chant choral pour Suzanne, canoë-club, foot (supporter du Losc) pour Marcel. Et un peu de lecture et de voyages pour tous les deux. M. et Mme Deleigne ont eu une fille et un garçon, 4 petits-enfants et 5 arrière petits-enfants qui ont fêté avec eux ces noces de palissandre.



## Bonne année !

La cérémonie de vœux à la population aura lieu le vendredi 20 janvier à la salle Ducrocq à partir de 19 heures. Les Andrésiens y sont cordialement invités.

Renseignements : 03 20 63 07 46.



## Des maisons en fleurs...

Les récompenses des Maisons fleuries ont été distribuées le 7 octobre.

Tous les étés, une équipe composée d'agents municipaux et d'élus font le tour de la ville, rue par rue, afin de sélectionner les maisons les mieux fleuries ; il ne s'agit pas de tenir compte seulement de la quantité de fleurissement, mais aussi de la qualité et de l'harmonie de l'ensemble. Cette année, cinq couples d'Andrésiens ont été mis à l'honneur pour le décor floral de leur maison : M. et Mme Segard, M. et Mme Izdebski, M. et Mme Pittelooen, M. et Mme Bailly et M. et Mme Minet. Un prix spécial a été attribué à M. Patrick Verniest pour les balcons fleuris, ainsi qu'un prix collectif pour la villa Vauban, représentée par M. Asset. Mais ce sont plus de 130 lauréats en tout qui ont reçu un lot pour leur travail de fleurissement, ce qui démontre l'intérêt des Andrésiens pour leur environnement. Bravo à tous !



## 100 bougies !

Adrien Humez, pensionnaire de la maison de retraite du Clos Fleuri, vient de fêter ses 100 ans. C'est en compagnie de ses 3 enfants et en présence de M. le Maire, qu'il a soufflé une bougie symbolique pour ce siècle d'existence. Le gâteau d'anniversaire a pris là toute sa valeur

puisque Monsieur Humez a exercé toute sa vie le métier de boulanger ! Il a travaillé à Lille, rue d'Esquermes, avant de s'installer à Lambersart, puis, à Saint-André. Adrien Humez a intégré le Clos Fleuri en février dernier.



## « Des allumoirs pour œuvrer du soir... »

C'était la litanie que chantaient les petits Andrésiens des siècles passés, lorsqu'ils étaient les Allumoirs à l'automne.

Cette ancestrale coutume que nous avons déjà décrite dans ces pages (voir les SAM n° 125, 120 et 115) s'est, dans ces dernières décennies, modernisée et renforcée d'un feu d'artifice, d'une distribution de bonbons et d'un concours du plus beau lampion.

Cette année encore, les enfants ont été très créatifs, nous amenant même un allumoir en bonbons : du jamais vu ! Le jury s'est toutefois retenu de le manger et a sélectionné avec celui-là, 9 autres allumoirs dont les auteurs ont reçu un assortiment de jeux. Il s'agit de Maëline Aguémon, Lucie Masse, Laure Masse, Madelon Gracin, Faustine Spanneut, Clémence Havret, Margaux Kindt, Lise Caulier, Maëlle Muller et Camille Provoyeur.

Tous les participants ont eu également un lot de consolation avant d'aller défiler dans les rues de la ville.



**Vous pouvez suivre l'expédition sur différentes plateformes :**

- > Site internet : [www.objectifamazone.com](http://www.objectifamazone.com) > Ulule : <http://fr.ulule.com/objectif-amazone-1/>
- > Facebook : [Objectif Amazone](#) > Twitter : [objectifamazone](#)

## Des nouvelles de Paul-Henri...

Paul-Henri Vanthournout, dont nous faisons le portrait dans le Saint-André Magazine précédent, est arrivé avec son équipe dans le petit village de Lari au Pérou, le 30 septembre dernier. Une première nouvelle vient enthousiasmer la troupe : en effet, après 15 ans d'enquête, une équipe de chercheurs internationale vient de déclarer que la source de l'Amazone se trouve en amont de celle admise depuis 2001 (au Nevado Mismi). Cela signifie que Paul-Henri et ses amis seront les premiers à descendre le fleuve depuis sa nouvelle source, qui en passant, en fait définitivement le fleuve le plus long du monde, en battant le Nil de 200km.

Après s'être acclimatés à l'altitude, les membres de l'équipe vont rejoindre cette source en compagnie de lamas ou de mules. La suite au prochain épisode...

# La Direction des Services à la Population

L'ancienne « Dag » (direction des affaires générales) de la mairie a fait peau neuve en changeant de nom par la même occasion. Vous avez désormais affaire à la direction des Services à la Population.

*Sous ce vocable, quelques nouvelles prestations sont venues se greffer à celles déjà fournies par l'état civil, le cimetière et les élections. De plus, chaque agent, tout en gardant sa spécialité, évolue vers plus de polyvalence, afin de répondre aux demandes en limitant les attentes.*

*A partir de maintenant, vous vous adresserez à la direction des Services à la population pour : les pass'culture et pass'sports, la facturation de la restauration scolaire, les animations commerciales et le site Internet.*

*Et bien sûr, c'est toujours à cet endroit que l'on vous renseignera sur l'état-civil (déclaration des naissances, reconnaissances, décès, mariages et demandes d'actes), le cimetière, les pièces d'identité (passport, carte nationale, sorties de territoire...), les élections, le recensement militaire, les attestations d'accueil, les médailles du travail ou de la famille.*

*Quant à l'hôtesse d'accueil, elle se chargera de vous orienter, de vous remettre cartes grises et permis de conduire et de prendre vos rendez-vous pour les consultations juridiques.*

## Renseignements :

**Directrice :** Emilie LEFÈVRE

**Responsables :** Jocelyne DUBRULLE (état-civil) et Grégory CAPPELIEZ (cimetière, élections, site Internet, animations commerciales)



Emilie LEFÈVRE



Grégory CAPPELIEZ et Jocelyne DUBRULLE

**Agents :** Nathalie CACHEUX, Sophie THOMAS, Régine LEFÈVRE, Sylvie MOLIÈRE, Monique CHÉLABI, Christine GRAVE.

E-mail : [Services.Population@ville-saint-andre.fr](mailto:Services.Population@ville-saint-andre.fr)  
Tél. : 03 20 63 07 50 / Fax : 03 20 51 75 62



Nathalie CACHEUX



Régine LEFÈVRE et Monique CHÉLABI

## Nouveau : un Point d'Accès au Droit

Les Points d'Accès au Droit (PAD) sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation des citoyens confrontés à un problème juridique ou administratif.

L'équipe municipale s'est rendu compte de la difficulté qu'ont parfois les Andrésiens à s'orienter et obtenir des réponses concrètes à des problèmes d'ordre juridique ou administratif. C'est pourquoi, elle a souhaité créer un PAD en mairie. C'est le Conseil départemental d'Accès au Droit, sous l'égide du président du Tribunal de Grande Instance, qui soutient ce projet.

Toutes les personnes qui le souhaitent seront reçues par un professionnel du droit ou un représentant d'une association susceptible de l'aider dans ses démarches.

Toutes les consultations auront lieu dans un bureau garantissant la parfaite confidentialité des échanges. Vous pourrez y rencontrer un conciliateur de justice, un avocat, un huissier, un notaire, un médiateur familial, des représentants de l'ADIL, de la CLCV, un délégué des droits de l'homme, un écrivain public... Vous pourrez également être orienté vers d'autres professionnels ou associations proposant des permanences en dehors de la commune de Saint-André. C'est l'hôtesse d'accueil de la Mairie qui se chargera de gérer les rendez-vous des différents intervenants (03 20 63 07 50).



Christine GRAVE

## Une station pour les passeports biométriques...

La mairie de Saint-André est l'une des rares équipées pour réaliser les passeports biométriques. Pour cela, il convient de prendre rendez-vous au 03 20 63 34 85, et de vous munir de toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier (voir SAM n° 132, page 4, ou sur le site Internet de la ville : [www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr))



Sylvie MOLIÈRE

# Brèves de ville

## Soirée « Splash » : plouf !

Et oui, beaucoup d'éclaboussures pour cette soirée découverte à la piscine de Saint-André ! Inscrite dans l'opération « Splash » initiée par LMCU, la fête a rassemblé quelques 200 nageurs, habitués ou occasionnels. Certaines animations ont été victimes de leur succès : en effet, il fallait être patient pour décrocher son baptême de plongée, mais ensuite, quelle joie ! D'autres ont préféré tester le tir sous-marin, l'aquajogging, la nage avec palmes ou encore, l'aquagym. Et pour ceux qui ne jurent que par les longueurs, une partie de la piscine leur était réservée.

**Reste à espérer que cette soirée exceptionnelle soit renouvelée !**



## Inauguration du Zeppelin : de la musique, des pommes, et des clowns...

Le Zeppelin, espace d'art et de culture de Saint-André, a été inauguré le 30 septembre dernier. Olivier Henno, maire, Rudy Delaplace, adjoint à la culture, et Pierre Foviau, directeur, ont reçu un public nombreux pour la cérémonie d'ouverture officielle de ce nouvel outil culturel andrézien. Après un accueil sous le signe de la musique et de la magie, Rudy Delaplace a rappelé la vocation du Zeppelin à héberger des troupes artistiques et à proposer aux Andrésiens des spectacles culturels variés. Pierre Foviau a présenté la nouvelle saison du Zeppelin, saison mettant notamment à l'honneur des spectacles de clown (le 6<sup>ème</sup> jour, Volchok). C'est la célèbre troupe des Gandini, qui a entamé cette programmation avec un spectacle de grande qualité : « Smashed ». Ces incroyables clowns jongleurs, à l'humour bien britannique, ont résolu l'épineux problème des petites baisses de glycémie sur scène en remplaçant les traditionnelles balles ou massues par des... pommes, qu'ils croquent en jonglant, quitte à connaître quelques pépins !  
Le Zeppelin, 23 rue Alsace-Lorraine  
Tél. : 03.62.65.82.01 [accueil@lezeppelin.fr](mailto:accueil@lezeppelin.fr)



## Saint-André - Wieliczka : un jumelage qui ne manque pas de sel...

Les villes de Saint-André et de Wieliczka fêtaient cette année le 15<sup>ème</sup> anniversaire de leur jumelage. Une confirmation de la convention de jumelage avec la ville polonaise a été signée à cette occasion le 15 septembre par Olivier Henno, maire, Stéphanie Delecolle, présidente de l'association Saint-André/Wieliczka et Tadeusz Luraniec, président du Conseil municipal de Wieliczka.

Pour célébrer cet anniversaire, la ville a organisé une exposition sur la célèbre mine de sel de Wieliczka, mondialement connue et classée au patrimoine de l'humanité par l'Unesco.

Les sculptures et lampes en sel, et les reproductions de salles de la mine, mises en scène dans une ambiance souterraine par les soins du service animation, ont transporté durant quelques minutes les visiteurs dans un autre monde, leur donnant l'envie d'aller un jour observer cette merveille sur place.

Le groupe folklorique polonais « Sulkowianie » a clôturé la manifestation.

Renseignements : Mme Delecolle : 03 20 51 76 72.



### Un anniversaire de l'UNC de Saint-André

L'UNC de Saint-André vient de fêter son 45<sup>ème</sup> anniversaire. Rappellons que l'Union Nationale des Combattants réunit les anciens combattants dans le but de promouvoir les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres, d'assurer la défense de leurs intérêts et d'apporter un témoignage aux jeunes générations. L'association a été créée en 1918 sous la présidence du général Durand, avec le soutien de Georges Clemenceau et du père Brotier.

C'est en 1966 que la section UNC de Saint-André a vu le jour. Pour fêter cet anniversaire, l'association a organisé un banquet pour ses membres. Le repas a été précédé d'une messe du souvenir et d'une cérémonie au monument aux morts où il a été procédé à la remise d'un nouveau drapeau au porte-drapeau.

Renseignements : [claude.bernard85@sfr.fr](mailto:claude.bernard85@sfr.fr) - Site national de l'UNC : [www.unc.fr](http://www.unc.fr)

### Elles tricotent des pulls...

... pas pour personne ! Mais pour les bébés... les tout-petits prématurés. Et pas que des pulls ! Mais tout ce qu'il faut comme layette pour ces tout petits bouz' choux. Le but ? Aider les maternités et les jeunes mamans : en effet, il est très difficile de trouver des habits pour les grands prématurés, et les services de néonatalogie ont des gros besoins. C'est pour cette raison que Maguy Jean réunit ses tricoteuses tous les jeudis à partir de 14 heures au Zeppelin. Les layettes sont ensuite transmises aux maternités par l'intermédiaire de l'association SOS préma. Alors si vous aimez tricoter, n'hésitez pas à rejoindre Maguy et ses amies : les après-midi se passent dans une grande convivialité, autour d'une tasse de café. Et si décidément, vous vous êtes toujours emmêlé les mailles à l'endroit et les mailles à l'envers, il vous reste une option : ramener des pelotes de laine aux tricoteuses !

Pour tout renseignement : [Maguy Jean au 06 16 18 67 90](mailto:Maguy.Jean@0616186790) - [www.sosprema.com](http://www.sosprema.com)

### La journée de rêve

Quatre couples d'Andrésiens gagnants au grand jeu de la journée de rêve ont été chouchoutés du matin au soir le 5 novembre dernier. Après un petit déjeuner avec les élus, Corinne Gardais, Francis Dupont, Sabine Caese, Danièle Ghoris et leurs conjoints ont fait le tour des commerçants membres de l'association Arcosa (artisans commerçants de Saint-André) participant à l'opération « journée de rêve ». A chaque étape, un cadeau les attendait : bons d'achat, cadeaux, séances coiffure, massage ou esthétique, repas au restaurant et spectacle des pompiers de Paris pour finir !

Tous les ans, 4 personnes sont lauréates de cette opération organisée par l'Arcosa et le service animations commerciales de la mairie, et reçoivent pour environ 400€ de lots.

Renseignements : 03 20 63 07 63.



### Ils ont mis le feu !

C'est un paradoxe, mais les pompiers, parfois, peuvent mettre le feu ! Surtout quand ce sont les sapeurs-pompiers de Paris en spectacle... Et ce spectacle, donné le 5 novembre salle Ducrocq, fut sans aucun doute le point d'orgue de cette année de commémoration du centenaire de l'USSA Gymnastique. Accueillis la veille en mairie par les membres de l'association andrésiennne et les élus, les 33 jeunes pompiers ont offert le samedi soir des numéros époustouflants aux spectateurs venus en masse : acrobaties au sol, exercices sur planche, portés à la force des bras, sauts de cheval, pyramides à plusieurs mètres du sol, sauts multiples sur trampoline, avec en prime, des spectateurs (casqués !) sous les tirs croisés.

Les jeunes gymnastes de l'association andrésiennne ont donné en première partie, un aperçu de leur talent et ont été applaudis très chaleureusement par le public et les pompiers.

M. Henno, maire, et Mme Liévin, présidente de l'USSA Gym ont vivement félicité les uns et les autres.

PS : Si le gagnant du tirage au sort organisé lors de cette soirée ne s'est pas encore manifesté à l'heure où paraît ce magazine, qu'il se mette en contact avec l'USSA Gym. Il s'agit du n° 231.

Renseignements : 03 20 40 64 38.

### Réveillon Saint-André/Wieliczka

Où fêterez-vous le nouvel an ? Si vous n'avez pas encore d'idée, sachez que l'association Saint-André/Wieliczka organisera à l'occasion de la Saint-Sylvestre une soirée dansante, avec repas et ambiance assurée... La fête se déroulera - vous vous en doutez - le 31 décembre, à partir de 19H30, à la salle André-Wauquier.

Tarifs : 58 € pour les adhérents à l'association  
68 € pour les non adhérents.  
Renseignements : 03 20 51 76 72.



### Les dames du Nord

Suite et fin de saison pour l'association Nord Madame : 2011 se terminera en beauté avec le pot de fin d'année le 13 décembre, et le 20 décembre, un concert de l'ONL au théâtre du casino Barrière.

Au programme : concerto pour trompette d'Alexander Arutunian et extraits de Casse-noisettes de Tchaikovski. Les membres de l'association se retrouveront le 10 janvier 2012 à 14h30 à la Petite Maison, et fêteront le 30<sup>ème</sup> anniversaire du club le 29 janvier au salon Maes à Tourcoing.

Renseignements : Marylou DUMETZ - Tél. 03 20 74 14 16 ou 06.03.39.66.32

E-mail : [mariloudumetz@wanadoo.fr](mailto:mariloudumetz@wanadoo.fr)

## Attention, sens interdits !

Le 26 octobre dernier, plusieurs arrêtés ont été pris pour modifier certains sens uniques de la commune. Attention lors de vos déplacements : désormais, l'avenue de Verdun est en sens unique de l'avenue du M<sup>e</sup> de Lattre de Tassigny vers l'avenue de la République ; la rue de la Paix est en sens unique de la rue Sainte-Hélène vers la rue Louis Porion, elle reste en double sens au-delà de la rue Porion ; la rue Porion est en sens unique du n° 29 vers et jusque la rue Sainte-Hélène, du n° 31 vers et jusque la rue Sainte-Hélène ; la rue Sainte-Hélène est en sens unique de la place des Tilleuls vers et jusque la rue de la paix, un double sens de circulation est instauré rue Sainte-Hélène du giratoire à rue la Pâture jusque la rue de la Paix.



## De la Maison des saveurs à la Maison de l'alimentation...

Le Groupement Qualité Nord-Pas-de-Calais, né de la volonté de valoriser nos produits régionaux, est implanté dans notre ville au sein de la maison des saveurs (2, rue de Dormagen). Ce groupement a aussi pour vocation d'informer les consommateurs sur les labels de qualité tels que « Saveurs en Or ». Dans le même esprit d'ouverture au public, la maison des saveurs devient également maison de l'alimentation. Désormais, elle est ouverte tous les mardis de 9h à 12h. Vous êtes attendus dans ce nouveau lieu d'échange, où vous découvrirez des expositions thématiques, et assisterez à des ateliers ou conférences. Après la pomme de terre qui a inauguré le programme, c'est l'autre pomme, le fruit, qui est à l'honneur (depuis le 17 octobre), puis, le commerce équitable. Vous pourrez obtenir toutes les informations que vous souhaitez sur ces sujets, et bien d'autres encore, et sur tout ce qui touche à l'alimentaire : labels, astuces de cuisine, bienfaits nutritionnels des aliments, recettes, histoire des aliments etc. En parallèle, des actions seront menées dans les écoles de la ville, par l'intermédiaire du service restauration. Déjà, les petits Andréens savent tout de la « patate » !

**Renseignements : Groupement Qualité Nord-Pas de Calais - Maison des Saveurs - 2 rue de Dormagen - Tél. : 03 28 38 94 94 - E-mail : info@gqnpc.com - Site Internet : <http://www.gqnpc.com/accueil/>**

Antoinette Dubernard : **un premier siècle...**



**Décidément, on vieillit bien à Saint-André : en effet, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les élus ont eu le plaisir de recevoir en mairie Antoinette Dubernard à l'occasion de ses 100 ans !**

Ce n'est pas notre première centenaire, mais Antoinette peut donner la main à Madame Delefortine (103 ans) pour leur forme et leur humour commun.

Antoinette Renard est née le 1<sup>er</sup> octobre 1911, la même année que Barjavel, Jules Dassin ou Georges Pompidou. A son anniversaire, alors qu'on lui demandait à quelle heure elle est née, Antoinette répondit à l'assemblée : *« Dans la nuit... l'heure je ne sais plus, mais c'était dans la nuit ; de toute façon y a personne dans la salle pour dire le contraire ! »*

Ce qui est sûr, c'est que c'était à Paris, où Antoinette Renard a passé son enfance entre son père, ingénieur des mines, sa mère, pianiste concertiste, et ses deux sœurs. Elle perdit sa mère à l'âge de 8 ans, mais hérita de son don pour le piano et prit des cours au conservatoire de Paris toute son enfance. Après son brevet, elle suit des études de chimie. Elle n'exercera toutefois qu'un an, se consacrant ensuite à l'éducation de ses enfants.

Le 18 avril 1934, elle se marie avec Pierre Dubernard, ingénieur, expert près la cour d'appel de Douai. Les 2 familles se connaissaient par leur appartenance au même domaine professionnel (les mines).

Le grand-père de Pierre Dubernard était une personnalité andréenne bien connue : Auguste Dubernard, ingénieur chimiste et directeur de recherche chez Kuhlmann, et surtout maire de Saint-André en 1896. On lui doit notamment le rang Dubernard (rue de Lambersart).

Durant la seconde guerre mondiale, Antoinette est séparée de son mari pour plusieurs mois, alors qu'il est envoyé en Syrie. En 1942, Antoinette et Pierre arrivent dans le Nord, sous les bombardements, et quelques temps plus tard, ils s'installent à Saint-André.

Antoinette s'occupe alors à plein temps de ses enfants : Michel, Yves, Catherine et Nicolas, et plus tard, des enfants des enfants... ! Son principal loisir reste alors le piano auquel elle consacre de nombreuses heures.

Aujourd'hui, c'est la famille qui occupe une place prépondérante dans la vie d'Antoinette, avec ses 4 enfants, ses 8 petits-enfants, ses 7 arrière-petits-enfants et son arrière-arrière-petit-fils réunis à ses côtés ce 1<sup>er</sup> octobre pour son centenaire.

Si vous la croisez et que vous lui parlez de son anniversaire, ne vous inquiétez pas trop si elle déclare : *« C'est le dernier... »* Car très vite, elle rajoutera : *« Ben oui, c'est mon dernier centenaire, je n'en aurai pas un 2<sup>ème</sup> ! »*.





## Joli succès pour la semaine bleue !

Les aînés de Saint-André ont été particulièrement choyés lors de cette édition de la semaine des retraités et des personnes âgées. Spectacle chanté, jeux - anciens ou dernier cri - danse, humour, repas, expo vente, et en prime, la coupe Inter-villes remportée haut la main par nos retraités !

D'ailleurs, la fondation de France ne s'y est pas trompée en attribuant pour la seconde fois son grand prix au CCAS de Saint-André pour les projets développés au cours de la semaine : « En mail'ant les porte-plume » et « Entr' eux bulles de BD sur scène ». Le premier consistait en une exposition sur l'évolution des modes de communication, sujet parfait pour réunir les anciens et les adolescents (thème de la semaine bleue de cette année). Le second projet tournait autour de la bande dessinée : les jeunes et leurs aînés se sont fait découvrir mutuellement leurs héros de BD, et ont dessiné leur propre histoire à travers des personnages bien connus. Quand l'atelier de couture du CCAS s'est mêlé de cette histoire, cela a donné au final un « défilé de mode » de 90 héros de BD d'hier et d'aujourd'hui !

## Attention : fausses informations utiles !

Nous vous informons que le tract distribué dans vos boîtes aux lettres dernièrement : « Informations utiles de votre ville » n'est PAS un document officiel.

Il s'agit d'un tract émanant d'une société peu scrupuleuse cherchant à tromper les administrés. En effet, les numéros vers lesquels ce tract renvoie sont des numéros surtaxés qui n'ont rien à voir avec la ville de Saint-André. Le seul but de cette plaquette est de faire de la publicité pour une société de dépannage qui réalise des prestations de plomberie à des tarifs prohibitifs. Nous vous rappelons simplement que les documents émanant de la mairie ne renvoient jamais vers des numéros surtaxés et que vous pouvez toujours en vérifier la provenance en appelant en mairie au 03 20 63 07 50 ou par mail à [service.courrier@ville-saint-andre.fr](mailto:service.courrier@ville-saint-andre.fr). Restez vigilants !

Vous êtes chaque fois très nombreux à participer au concours de votre Magazine municipal et nous vous en remercions. Si vous n'avez pas encore eu la chance d'être tiré au sort parmi les bonnes réponses, persistez : le hasard finira par vous sourire !

1. Quel anniversaire vient de fêter l'association UNC de Saint-André ?
2. Quel était le 1<sup>er</sup> thème traité par la maison de l'alimentation ?
3. Avec quoi jonglait la troupe des Gandini lors du spectacle « Smashed » ?
4. Qu'est-ce que le PAD (donner le titre du dispositif) ?

## Gagnez un repas dans un restaurant !

Pour participer au concours, envoyez vos réponses avant le vendredi 6 janvier :

- par courrier : mairie de Saint-André, service communication, concours du « Saint-André Magazine » n° 134, au 89, rue du Général-Leclerc BP 1, 59871 Saint-André cedex

- ou par E-Mail : [communication@ville-saint-andre.fr](mailto:communication@ville-saint-andre.fr)

En cas d'égalité, le jury procédera à un tirage au sort parmi les ex-æquo. Le gagnant se verra offrir un repas pour deux personnes d'une valeur de 65€ dans un restaurant.

## Bravo !

Félicitations à la gagnante du concours du « Saint-André magazine » d'août/sept./oct. **Sylvie Laderrière** gagne un repas pour deux personnes d'une valeur de 65€.

Il fallait répondre :

- 1 : sur un solex (de 1972).
- 2 : « à tout âge, acteurs, proches et solidaires ».
- 3 : le 18 octobre.
- 4 : « Les Belles Sorties ».





# Concert de poche : Sirba Octet

*Mardi 6 décembre à 20h30*

Saint  André

La ville sympa... qui veut le rester!